

Infos CE du 23/11/06

POINT 2 : INFORMATION ET CONSULTATION SUR L'INTEGRATION D'UNE PUCE DANS LES VETEMENTS DEDIES AU PERSONNEL D'AEROPORTS DE PARIS

M. BOUTROUX pour la direction de la COM présente le point.

Mme MARTIN (FO).- Vous allez introduire des puces dans nos vêtements alors que l'on fait tout pour se débarrasser des puces que l'on a dans nos vêtements, notamment quand on travaille à proximité des bagages des passagers ! Cela arrive souvent que l'on se gratte. Votre dossier a tendance à nous faire rire, mais j'ai quand même quelques questions pratiques.

Monsieur Boutroux, vous avez bien insisté puisque vous saviez que l'on allait poser la question, sur le fait qu'en aucune façon ce ne serait utilisé à d'autres fins que celle énoncée pour réconcilier les vêtements agents et identifier les vêtements pour le pressing. Ce système est quand même principalement utilisé par le Ministère de l'Intérieur, ce qui a tendance à nous inquiéter, car lorsqu'on a un système de puce, effectivement, pour l'instant, c'est uniquement pour le pressing, mais on ne sait jamais, ensuite, ce qui pourrait arriver. Après, vous allez peut-être nous présenter un dossier pour nous graver des codes-barres derrière la nuque. Cela fait un peu "flicage".

On a compris que les puces noires sont celles pour les vêtements chers, les parkas en l'occurrence, mais on n'a pas compris pourquoi il y aura des puces sur les chaussures parce que l'on ne met pas les chaussures au pressing.

Concernant le marché pressing, vous voulez vérifier et pouvoir répartir par UO, savoir combien cela coûte etc., mais on aimerait savoir ce qui va se passer pour les 20 % du personnel d'Aéroports de Paris qui n'utilisent pas le pressing. Je faisais partie de ces 20 % parce que l'utilisation des pressings des aérogares demande du temps. Quand on est notamment CDD et que l'on nous fournit seulement deux chemisiers, une jupe et un pantalon, si l'on met cela au pressing des aérogares, c'est simple : au bout de la 4^{ème} vacation, on travaille en civil parce que les vêtements ne sont pas prêts. Le pressing n'était pas assez rapide, donc je passais par un pressing en bas de chez moi et en 6 heures, j'avais mes vêtements. En outre, vous mettez un vêtement au pressing et comme il est lavé à sec, il revient avec des odeurs assez désagréables. J'utilisais donc un autre pressing.

Comment allez-vous faire ? Vous ne pouvez pas imposer son utilisation aux agents d'Aéroports de Paris qui ne veulent pas utiliser le pressing d'Aéroports de Paris et qui utilisent le pressing à proximité de chez eux parce qu'ils estiment que le travail est d'une qualité supérieure. Comment allez-vous faire pour réconcilier les vêtements ? Les agents seront-ils toujours autorisés à utiliser un autre pressing que celui des aérogares ? Y a-t-il des consignes particulières à donner à ces pressings-là ? Il y a quand même un système électrique à l'intérieur.

Concernant le renouvellement, pour ces agents qui passent par un autre pressing, comment cela se passe-t-il ? Vous ne pourrez pas vérifier l'usure des vêtements puisque vous n'allez pas savoir combien de fois ils ont été mis au pressing.

Autre question : toutes les pièces de l'uniforme auront-elles cette puce ? On aura une nouvelle dotation d'uniformes et l'on ne sait pas encore pour l'instant en tant qu'agents ce qui pourra être lavé en machine ou pas. Par exemple, aujourd'hui, les agents lavent chez eux à la main le chemisier d'uniforme Rodier et le font sécher au séchoir le soir pour qu'il soit sec le lendemain. Je parle toujours des précaires qui ont une petite dotation. Est-ce que les gants, les étoiles et les bonnets en auront ? Pour les chaussures, j'attends une explication parce que ce que l'on met au pressing, c'est ce que l'on ne peut pas laver soi-même.

De façon générale, on a le sentiment que vous mettez en place un système pour "fliquer" nos uniformes, pour savoir où ils vont, ce que l'on en fait et sur le principe, le "flicage" n'est pas notre tasse de thé.

Mme MARTIN (FO).- Je rejoins la remarque de Joël Vidy : comme le vêtement est au personnel, il y a traçabilité du personnel derrière.

Vous avez dit, Monsieur Boutroux, que l'on ne peut pas aller dans un autre pressing. J'espère que vous voulez dire que si l'agent veut laver son uniforme ailleurs pour une question de délai, c'est son droit mais il ne sera pas remboursé par ADP. Parfois, on ne peut pas attendre 3 jours pour récupérer sa pièce d'uniforme.

En outre, est-ce qu'aujourd'hui, au niveau du pressing, ce sera à volonté ou toujours limité à un certain nombre de pièces de vêtements que l'on pourra laver par mois ? Cela pose effectivement problème. Les agents nettoient régulièrement, même quotidiennement leurs uniformes, notamment les tenues ateliers, que l'on a besoin de nettoyer pratiquement tous les jours. En ce qui concerne les uniformes commerciaux, personnellement, je change de chemisier tous les jours également et le pressing ne suffisait pas.

Vous avez dit que le coût de la puce est de 0,6 €, ce qui veut dire que, pour les chaussures, cela coûtera 1,20 € ; pour les gants également pour des pièces que l'on ne met pas au pressing. Cela vous permet de faire un inventaire, certes, mais il y avait un inventaire. Dans mon service, on avait quelqu'un que l'on appelait "M. Uniforme", qui sortait ma fiche et qui savait ce que j'avais eu comme pièces d'uniforme. Cela représente donc quand même un coût assez important, notamment avec le marché des précaires ; les coûts pour l'entreprise seront élevés. Ce sera pris sur le budget de la "com", donc il y aura peut-être un peu moins de publicité à la télé !

Concernant le but, vous avez dit que vous n'aviez pas les moyens de vérifier si les agents nettoyaient leur tenue de travail au pressing ou s'ils nettoyaient d'autres vêtements. En gros, si vous mettez en place ce système, c'est tout simplement pour vérifier ce que les agents nettoient au pressing. C'est assez logique.

De façon générale, on veut que les agents aient toujours la possibilité de nettoyer leur tenue de travail où ils ont envie de le faire pour ceux qui ne veulent pas utiliser le pressing. Concernant le pressing, puisque, maintenant, vous avez une traçabilité de tous les vêtements, on demande la possibilité pour les agents de nettoyer à volonté leur tenue de travail et que ce ne soit pas limité à cinq pièces par mois. On veut quand même avoir des explications sur l'intérêt de mettre des puces sur des petites pièces d'uniforme que l'on ne nettoie pas parce que le coût est élevé.

Enfin, concernant les CDD et les emplois précaires, vous savez que les agents titulaires ont un renouvellement annuel de certaines parties d'uniforme, notamment concernant les chemisiers. Ce sont eux qui choisissent ce qu'ils ont besoin de renouveler et il arrivait souvent aux titulaires de dépanner les CDD qui n'avaient pas assez de pièces d'uniforme, notamment en leur donnant des chemisiers puisque c'est une pièce que l'on renouvelle pratiquement tous les ans. On leur donnait donc des chemisiers qui étaient un peu délavés.

Comme il y aura une reconnaissance agent/pièce d'uniforme, avons-nous toujours l'autorisation de dépanner nos CDD qui n'ont pas assez de pièces d'uniforme pour faire une série de 4 vacations d'affilée ? Je vous invite à relire les comptes rendus des commissions habillement depuis 2000 car en ce qui concerne les prestations du pressing, je me souviens être intervenue régulièrement sur cette question lorsque j'étais membre de cette commission. On avait également régulièrement soulevé le problème des dotations des emplois précaires, notamment les saisonniers de l'été. Ils n'ont pas assez de pièces d'uniforme pour pouvoir assurer 4 vacations de travail consécutives.

4 voix pour : UNSA/SAPAP,

11 voix contre : FO, SICTAM/CGT, SPE/CGT, CFDT

3 abstentions : CFE/CGC